

Les Echos du “Puy”

N°
51

JUIN
2026

LE BULLETIN MUNICIPAL DE NOTRE VILLAGE

SOMMAIRE



**PRÉSENTATION
DE L'ÉQUIPE
MUNICIPALE
ET DE L'ÉQUIPE
DES AGENTS
COMMUNAUX**



**LA VIE
DE LA COMMUNE**



**LA VIE
ASSOCIATIVE**



AGENDA



MAIRIE DE LEPUIX



11 rue de l'Église
90200 LEPUIX



03 84 29 32 45



mairielepuix-gy@orange.fr



<http://www.lepuix.fr>



**HORAIRES D'OUVERTURE
DE LA MAIRIE**

Lundi	: 9 h 00 - 11 h 30
Mardi	: 9 h 00 - 11 h 30
Jeudi	: 9 h 00 - 11 h 30
Vendredi	: 9 h 00 - 11 h 30
Samedi	: 9 h 00 - 11 h 30



VOTRE ÉQUIPE AU SERVICE DE LEPUIX

ÉDITO DU MAIRE

Le mot du Maire

Je remercie les électrices, les électeurs et les conseillers municipaux qui m'ont accordé leur confiance pour conduire les affaires de la commune de LEPUIX.

Être élu maire pour la première fois dans un village de 1 115 habitants représente à la fois un honneur et une responsabilité considérable. Dans une petite commune, le maire est souvent bien plus qu'un gestionnaire administratif : il devient un interlocuteur quotidien, un médiateur, un animateur de la vie locale.

Contrairement aux grandes villes où les services municipaux sont nombreux et spécialisés, dans un village de taille modeste, le maire travaille au plus près des habitants. Chaque décision a un impact direct et visible : entretien des routes, gestion des bâtiments, soutien aux associations, sécurité, urbanisme.

Les premiers mois sont intenses pour tous les élus. Il faut découvrir le fonctionnement administratif, comprendre les finances communales et apprendre à travailler avec les services de l'État, la communauté de communes et les différents partenaires institutionnels.

Un maire ne gouverne jamais seul. Les adjoints et les conseillers municipaux jouent un rôle essentiel dans la réussite du mandat. La cohésion de l'équipe permet de répartir les responsabilités et d'assurer un suivi efficace des projets.

La collaboration avec les secrétaires et les agents municipaux est également déterminante. Leur connaissance constitue un atout précieux pour mettre en œuvre les décisions prises par le conseil municipal.

Jean-Bernard MARSOT
Maire de Lepuix



VOTRE ÉQUIPE AU SERVICE DE LEPUIX



VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE

Les adjoints au maire



1 Gérard TRAVERS

1^{er} Adjoint

- Surveillance et gestion de la forêt communale (rang 2)
- Gestion du service de l'eau
- Gestion du matériel et des équipements communaux
- Organisation et surveillance des travaux communaux
- Préparation et suivi des travaux d'investissement (rang 2)
- Organisation du déneigement
- Mandatement



2 Valérie FRESET

2^e Adjointe

- Affaire environnementale
- Vie associative (sports, loisirs, culture...)
- Tourisme
- Information
- Affaires scolaires (rang 2)
- Affaires sociales
- Mandatement



3 Philippe COLIN

3^e Adjoint

- Surveillance et gestion forêt communale (rang 1)
- Préparation et suivi des travaux d'investissement (rang 1)
- Gestion et entretien du patrimoine immobilier
- Urbanisme
- Sécurité des établissements accueillant du public (rang 2)
- Gestion de la salle de loisirs (rang 1)
- Mandatement



4 Pascale CLAUDEL

4^e Adjointe

- Fleurissement
- Gestion de la salle de loisirs (rang 2)
- Organisation des fêtes et cérémonies
- Décorations et animations du village
- Affaires scolaires (rang 1)
- Mandatement



VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE

Les conseillers municipaux

- Yoan CHEVALIER
Conseiller municipal
- Jean Bernard WIMMER
Conseiller municipal
- Manon LHOMME
Conseillère municipale
- Adeline TRABAC
Conseillère municipale
- Sephora ALTER
Conseillère municipale
- Christelle STOJANOV
Conseillère municipale
- Frédéric FELSINGER
Conseiller municipal
- Christian ROETHINGER
Conseiller municipal
- Joël PERROD
Conseiller municipal
- Angélique KELLER
Conseillère municipale
- Louissette NICOLAS
Conseillère supplémenteaire
- Florian DEVIN
Conseiller supplémenteaire





LES AGENTS COMMUNAUX



SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Laure ANCEL
Maëlle GUERY

Secrétaires administratives



SERVICES TECHNIQUES

Sylvain PETITJEAN
Bruno PAYET

Agents techniques



LES COMMISSIONS



COMMISSION TRAVAUX, FORÊT ET FONTAINE

- Gérard TRAVERS
- Valérie FRESET
- Philippe COLIN
- Christian ROETHINGER
- Jean Bernard WIMMER
- Adeline TRABAC
- Yoan CHEVALIER



COMMISSION INFORMATION

- Valérie FRESET
- Pascale CLAUDEL
- Philippe COLIN
- Manon LHOMME



COMMISSION AIDE AUX PERSONNES ET JEUNESSE

- Valérie FRESET
- Christelle STOJANOV
- Joël PERROD
- Pascale CLAUDEL



LES COMITÉS CONSULTATIFS



COMITÉ FLEURISSEMENT

- Pascale CLAUDEL
- Valérie FRESET
- Sephora ALTER
- Christelle STOJANOV
- Manon LHOMME
- Louissette NICOLAS



COMITÉ FÊTES, CÉRÉMONIES ET DÉCORATIONS

- Pascale CLAUDEL
- Valérie FRESET
- Joël PERROD
- Frédéric FELSINGER
- Louissette NICOLAS



COMITÉ RÉFLEXION REDYNAMISATION DU VILLAGE

- Jean-Bernard MARSOT
- Frédéric FELSINGER
- Joël PERROD
- Jean-Bernard WIMMER
- Valérie FRESET
- Pascale CLAUDEL
- Christelle STOJANOV
- Yoan CHEVALIER
- Sephora ALTER
- Manon LHOMME



CONSEILS MUNICIPAUX –synthèses

Séance du 15 novembre 2025

Le Conseil municipal a :

Approuvé le procès-verbal du conseil municipal du 1er juillet 2025.

Accepté la décision modificative du budget forêt d'un montant de 49 000€ en dépenses et 54 420€ en recettes.

Accepté le reversement de 80 000€ du budget forêt au budget principal.

Accepté la décision modificative du budget Eau d'un montant de 1 136.28€ en fonctionnement et 2 420.71€ en investissement.

Autorisé le maire a engager, liquider et mandaté des dépenses d'investissement dans la limite de 176 531.19€ avant le vote du budget principal 2026.

Autorisé le maire a engager, liquider et mandaté des dépenses d'investissement dans la limite de 34 555.27€ avant le vote du budget eau 2026. **Autorisé** le maire a engager, liquider et mandaté des dépenses d'investissement dans la limite de 4 028.81€ avant le vote du budget forêt 2026. **Approuvé** l'état d'assiettes des coupes de bois 2026. **Accepté** la cession gratuite de la parcelle AT 335 d'une surface de 31ca, a validé cette acquisition sous la forme d'un acte administratif, a désigné M. G. TRAVERS, comme représentant de la commune de Lepuix pour la signature de l'acte, dit que les frais afférents à cette opération seront à la charge de la commune.

Mandaté Territoire d'Energie 90 pour le groupement d'achat de certificats électroniques (signature des bordereaux comptables et envoi de documents administratifs à la préfecture).

Décidé de participer au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire de santé à hauteur de 15€ par mois et par agent quelle que soit sa quotité de travail.

Accepté le mode de calcul des charges de personnel à refacturer au budgets annexes et les sommes qui en découlent pour 2025 soit 1 536€ pour le budget énergie photovoltaïque et 9 973.90€ pour le budget eau.

Séance du 20 décembre 2025

Le Conseil municipal a :

Approuvé le procès-verbal du conseil municipal du 15 novembre 2025.

Accepté la décision modificative du budget Eau d'un montant de 13 000€ en fonctionnement et 13 000€ en investissement.

Fixé à 0.049HT/m³ le supplément au prix du m³ d'eau vendu correspondant à la contre-valeur de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable devant être répercutée sur chaque abonné du service public d'eau potable applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

Appliqué les tarifs de l'eau pour l'année 2026

-1.10€ prix eau HT par m³

-0.39€ consommation eau potable

-0.049€ performance des réseaux d'eau potable

-0.19€ prélèvement sur la ressource en eau

-20€ montant annuel abonnement

Créé un poste de rédacteur territorial à temps non complet soit 13h hebdomadaires.

Adhéré au contrat d'assurance pour la seule catégorie CNRACL pour un taux de 8.42% et 0.2% au profit du centre de Gestion

Séance du 21 mars 2026

Le Conseil municipal a :

Approuvé le procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2025

Elu M. MARSOT Jean-Bernard, Maire de la Commune.

Fixé à 4 le nombre de postes d'adjoints au Maire

Elu la liste de Gérard TRAVERS composée de Gérard TRAVERS, Valérie FRESET, Philippe COLIN et Pascale CLAUDEL aux postes d'adjoint.

Ecouté Monsieur le Maire faire lecture de la Charte de l' élu local et a reçu un exemplaire de ladite Charte en version papier, ainsi qu'un certain nombre d'articles du CGCT touchant aux droits et obligations des élus locaux.

Confié à Monsieur le Maire 21 délégations du conseil municipal pour la durée du mandat. M. Le Maire devra en rendre compte à chaque réunion du conseil municipal.

Désigné Jean-Bernard MARSOT et Gérard TRAVERS délégués titulaires, et Philippe Colin suppléant, au Syndicat des Eaux de Giromagny.

Désigné Manon LHOMME et Christelle STOJANOV délégués titulaires au Syndicat de Construction du Collège de Giromagny

Désigné Valérie FRESET et Yoan CHEVALIER délégués titulaires et Jean-Bernard WIMMER et Jean-Bernard MARSOT suppléants, à Territoire d'énergie 90,



Désigné Philippe COLIN délégué titulaire et Christian ROETHINGER suppléant au Syndicat Intercommunal de la Fourrière.

Désigné Joël PERROD délégué titulaire et Frédéric FELSINGER suppléant au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Désigné Sephora ALTER déléguée élu et Laure ANCEL déléguée agents au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités locales.

Désigné Valérie FRESET correspondant Sécurité routière.

Désigné Jean Bernard MARSOT Délégué en charge des questions de défense.

Désigné Gérard TRAVERS Délégué titulaire et Philippe COLIN suppléant à l'association des Communes Forestières.

Désigné Jean Bernard WIMMER référent ambroisie.

Séance du 17 avril 2026

Le conseil municipal a :

Approuvé le procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026.

Approuvé le Compte Financier Unique 2025 du budget principal pour un résultat cumulé de 676 642.24€

Approuvé le Compte Financier Unique 2025 du budget eau pour un résultat cumulé de 13 152.28€

Approuvé le Compte Financier Unique 2025 du budget forêt pour un résultat cumulé de 15 616.48€

Approuvé le Compte Financier Unique 2025 du budget Energie Photovoltaïque pour un résultat cumulé de 11 752.19€

Affecté le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit : 637 285.68€ en report de fonctionnement.

Affecté le résultat d'exploitation du budget eau comme suit : 5 912.88 en report d'exploitation.

Affecté le résultat de fonctionnement du budget forêt comme suit : 15 444.40€ en investissement et 15 616.48€ en fonctionnement.

Affecté le résultat d'exploitation du budget Energie Photovoltaïque comme suit : 11 752.19€ en report d'exploitation

Voté les taux de fiscalité directe locale 2026 : 4.55% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, 24.73% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, et 57.88% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Voté le budget principal 2026 pour un montant de 1 131 553.99€ en fonctionnement et 718 919.46€ en investissement.

Voté le budget 2026 du service des eaux pour un montant de 79 425.88€ en fonctionnement et 105 186.57€ en investissement.

Voté le budget forêt 2026 pour un montant de 72 248.46€ en fonctionnement et 18 801.08€ en investissement

Voté le budget Energie Photovoltaïque 2026 pour un montant de 25 970.19€ en fonctionnement et 5 726.67€ en investissement.

Autorisé le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chaque section pour les deux budgets régis par la nomenclature M 57 à savoir le budget principal communal et le budget annexe forêt mais également pour le budget du Service des Eaux régi par la nomenclature M 49 et par le budget Energie Photovoltaïque régi par la nomenclature M 4.

Voté le taux d'indemnités des élus à savoir 42% pour le Maire, et 12.5% pour les adjoints.

Créé 3 commissions municipales : « Travaux, forêts fontaines », « Information » et « Aide aux personnes et Jeunesse ».

Créé 3 comités consultatifs : « Fleurissement », « Fêtes ,cérémonies et décorations", " Réflexion Redynamisation du village"

Proposé la liste de 24 noms à la DGFIP pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs. L DGFIP désignera 6 titulaires et 6 suppléants parmi les noms proposés.

Autorisé le Maire à conclure, signer et renouveler pour la durée du mandat toute convention avec le Centre de Gestion 90 relative aux formations en santé et sécurité au travail, aux actions de sensibilisation en prévention des risques, aux formations obligatoires ou complémentaires destinés aux agents territoriaux.

Décidé d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de signalisation verticale, permanente et temporaire, organisé par le Conseil Départemental du Territoire de Belfort, et a autorisé le Maire à signer la convention et à et à passer des commandes dans le cadre de ce marché pour les besoins de la commune.

Les délibérations, et les procès-verbaux des conseils municipaux sont disponibles sur le site internet de la commune <https://www.lepuix.fr/>



POINT FINANCIER

BUDGET principal 2026

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles :	CFU 2025	BP 2026
Charges générales	139 039€	192 812€
Charges de personnel	168 244 €	184 500€
Elus	47 358€	48 000€
Contributions	21 070€	30 500€
Intérêts	15 494€	25 069€
Autre	27 867€	56 760€
Total :	419 072€	537 641€
Recettes réelles	CFU 2025	BP 2026
Impôts et taxes	249 365€	252 446€
Dotations	141 575€	147 089€
Autres	129 978€	94 733€
Total :	520 918€	494 268€

Fonctionnement :

charges générales en hausse car projet de réparation de routes avec point à temps

Résultat excédentaire de l'exercice 2025 : 637 286€ avec 542 730.95€ de reports des exercices antérieurs

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles:	CFU 2025	BP 2026
Immobilisations	219 484€	656019€
Emprunts	59 928€	61 900€
Autre	0€	1 000€
Total :	279 412€	718 919€
Recettes réelles	CFU 2025	BP 2026
Dotations	60 917€	48 919€
Subventions	57 285€	27 331€
Autres	50 000€	0€
Total :	168 202€	76 250€

Investissement :

Travaux en prévisions: rénovation terrain de tennis, poteau incendie, aménagement extérieur salle communale avec un totem, rénovation pont et vestiaires foot.

Recettes : 15 000 € obtenus du département pour le remplacement des poteaux incendie + solde subvention DETR pour rénovation façades de la salle communale.

Résultat excédentaire 2025: 48 757 €

BUDGET du service des eaux 2026

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses réelles :	CFU 2025	BP 2026
Charges générales	11 556€	27 001€
Charges de personnel	9 974 €	10 000€
Intérêts	13 136€	17 233€
Autre	11 890€	15 860€
Total :	46 556€	70 094€
Recettes réelles	CFU 2025	BP 2026
Vente d'eau	52 699€	59 741€
FCTVA	388€	
Autres	0 €	12 886€
Total :	53 087€	72 627€

Fonctionnement :

Charges générales en hausse car prévision d'achat d'alumine pour le traitement de l'arsenic au réservoir Saint-Guillaume.

-13 736 € de reversements de taxes à l'agence de l'eau (le service de l'eau prélève des taxes sur les factures d'eau qui sont reversées à l'agence de l'eau)

-prévision de 1 300 € en non-valeur concernant les factures d'eau impayées qui sont plus nombreuses

Les recettes sont en augmentation car le prix de l'eau a été relevé et le nombre d'abonnés a augmenté du fait de la reprise d'un certain nombre de la rue de Belfort qui était jusqu'aux travaux de l'été dernier sur le réseau d'eau de Giromagny.

Résultat excédentaire de l'exercice 2025: 5913€

Dépenses réelles :	CFU 2025	BP 2026
Immobilisations	200 148€	92 332€
Emprunts	10 754€	11 968€
Total:	210 902€	104 300€
Recettes réelles	CFU 2025	BP 2026
Dotations	74 639€	5 497€
Subventions	200 000€	44 364€
Autres		
Total:	274 639€	49 861€

Investissement :

Achat de compteurs, travaux Rue des Prés Corbeaux et solde des travaux Rue de Belfort

Résultat excédentaire 2025 : 49 993,22€



BUDGET Forêt 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles:	CFU2025	BP2026
Charges générales	16 994€	35 024€
Autre	80 244€	36 367€
Total	97 238€	71 391€
Recettes réelles	CFU2025	BP 2026
Vente de bois	96 768€	56 632€
Total	96 768€	56 632€

Fonctionnement :

Le programme de travaux ONF 2026 et les travaux 2025 seront réglés sur 2026 car réalisés tardivement, 10000 € de frais de gardiennage (en rapport avec les ventes de l'année précédente) 12 962 € de taxes foncières.

34967 € de reversement d'excédents au budget général en prévision

Résultat excédentaire 2025 : 15 616 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles:	CFU2025	BP2026
Immobilisations	22 922€	857€
Total :	22 922€	857€
Recettes réelles	CFU2025	BP 2026
Dotations	7 500€	15 444€
Subventions		2 500€
Total :	7 500€	17 944€

Investissement :

Aménagement de terrains forestiers (857€)

Subvention de 2500€ reçue du département pour les forêts expérimentales dites îlot d'avenir

Résultat déficitaire 2025 : 17 944 €

BUDGET Energie Photovoltaïque 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles :	CFU 2025	BP 2026
Charges générales	29€	2 118€
Charges de personnel	1 472€	1 500€
Autre		17 176€
Total :	1 501€	20 794€
Recettes réelles	CFU 2025	BP 2026
Vente d'électricité	4 526€	7 000€
Produits exceptionnels	5 328€	2 042€
Total :	9 854	9 042€

Recettes de fonctionnement :

7 000 € (ventes d'électricité à EDF) : Revente totale pour l'Eglise (19.06 c€/kWh) et la Mairie (10.950 c€/kWh) Revente surplus Ecole élémentaire (13.175 c€/kWh), Salle Communale (13.010 c€/kWh), Ateliers municipaux 13.010 c€/kWh) produits exceptionnels : 2 042 € (prime versée par EDF pour installations de panneaux photovoltaïques aux Ateliers Municipaux)

Résultat excédentaire 2025 : 11 752€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles :	CFU 2025	BP 2026
Emprunt	50 000€	0€
Immobilisations	5 176€	551€
Total :	55 176€	551€
Recettes réelles	CFU 2025	BP 2026
FCTVA	0€	551€
Total :	0€	551€

Investissement :

551 € de reversement de TVA sur les investissements de 2024

Résultat 2025 : 0 €



INFORMATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



Lors de la séance du 4 novembre 2025, par délibération n°105-2025, la Communauté de communes des Vosges du sud a approuvé son **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**.



Le PLUi est un document d'urbanisme qui, à l'échelle du territoire, établit le projet global d'urbanisme et d'aménagement respectueux de l'environnement fixant les règles d'utilisation du sol, sur les **22 communes**, applicables à tous.



Le règlement et les plans sont consultables sur notre site internet <https://www.lepuix.fr/> ou en mairie.

SUR LA COMMUNE, NOUS AVONS ÉGALEMENT PLUSIEURS ALÉAS :



GLISSEMENT DE TERRAINS



INONDATION



MINIER



ARGILES



MONUMENT SITE CLASSÉ



Ces aléas conditionnent la constructibilité d'un terrain. Même si un terrain est en zone constructible, il se peut que votre projet ne soit pas réalisable.

QUELLES AUTORISATIONS, POUR QUELS TRAVAUX ?

TOIT

- Moins de 5 m² : aucune formalité
- De 5 à 20 m² : DP
- Plus de 20 m² : PC
- Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation :
 - < 5 m² : aucune formalité
 - 5 à 20 m² : DP
 - > 20 m² : PC

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TERRASSES NON COUVERTES DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CRÉATION, REMPLACEMENT OU AGRANDISSEMENT D'OUVERTURES (FENÊTRE, PORTE...) : DP

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC
- Transformation de garage en habitation quelle que soit la superficie : DP

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE : DP

VÉRANDA, TERRASSE COUVERTE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² couverte : DP
- < 100 m² avec couverture > 1,80 m : PC
- > 100 m² : PC
- Tout type de piscine de cde local technique > 20 m² : PC

PORTAIL : DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

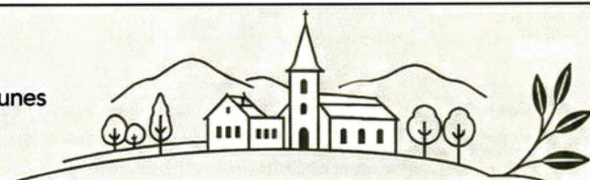
DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² (en + de la surface de plancher existante) quelle que soit la surface de plancher : architecte obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/)



Vous pouvez prendre contact avec la mairie ou le service instructeur de la communauté de communes à Étueffont.





INFORMATION

Travaux et projets au service de notre commune

La commune poursuit tout au long de l'année
ses efforts pour entretenir, sécuriser et améliorer
la qualité de nos infrastructures et de notre cadre de vie.



TRAVAUX DE VOIRIE

- Plusieurs rues seront concernées
par des travaux d'entretien.



Des travaux sont programmés afin d'améliorer
la sécurité, le confort et la qualité de nos
voiries communales.



TRAVAUX SUR L'ÉGLISE

- Étanchéité au niveau de l'horloge.



Des travaux d'étanchéité sont réalisés au niveau
de l'horloge pour préserver le bâtiment et
éviter les infiltrations.



RÉSEAUX D'EAU : DES PROJETS

- Télégestion : pour un suivi en temps réel
du réseau et des installations
- Système intrusion : pour renforcer
la sécurité des équipements



Ces projets permettront d'améliorer la gestion
du réseau d'eau et de protéger nos installations.



BORNES À INCENDIE FUYANTES

- Plusieurs bornes sont fuyantes
et nécessitent des interventions



Ces travaux sont essentiels pour garantir l'efficacité
et la disponibilité du réseau de défense incendie.



FONTAINES DU VILLAGE

- Trois fontaines sont identifiées
comme prioritaires et feront l'objet
de travaux de restauration.
- Fontaine Lucie
- Fontaine Vinez
- Fontaine Lutherger



Notre patrimoine mérite toute notre attention
pour être préservé et mis en valeur.



PONT DE LA FONDERIE

- En attente des expertises



Les expertises en cours permettront
de définir les travaux nécessaires pour
assurer la sécurité et la pérennité de l'ouvrage.



RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS

- Le terrain de tennis sera entièrement rénové
pour améliorer son confort et sa durabilité.



Ces travaux permettront de
redonner aux utilisateurs un
équipement de qualité,
adapté à la pratique sportive.



Ces travaux et projets représentent un investissement important pour notre commune
et participent à l'amélioration continue de notre cadre de vie.

Merci de votre compréhension pour la gêne occasionnée.





≡ ACTIONS EN FAVEUR ≡ de la jeunesse

COMMUNE DE LEPUIX



1 CARTES AVANTAGES JEUNES

👤 Pour les 11 - 25 ans



BILAN 2025

👤 50 cartes offertes
€ Montant total : 489 €

📍 OÙ RETIRER LA CARTE ?

- ✓ Au Centre Culturel de Giromagny
- ✓ Ou lors de la permanence



Permanence dédiée à la remise et à l'information des bénéficiaires :
Le 19 septembre, de 9h30 à 11h30, en mairie

2 RÉCOMPENSES AUX JEUNES DIPLÔMÉS

La commune a souhaité valoriser la réussite scolaire en attribuant des aides financières aux jeunes diplômés de notre village.



👤 21 bénéficiaires de notre village
Mention spéciale pour les jeunes ayant obtenu leur Brevet et leur Bac.

€ Montant total : 990 €

BILAN 2025

👤 21 bénéficiaires
€ Montant total : 990 €

BARÈME APPLIQUÉ :

- Brevet : de 30 € à 60 € selon la mention
- Baccalauréat : de 40 € à 70 € selon la mention
- CAP : 40 €



Une cérémonie officielle de remise des récompenses est prévue le samedi 7 novembre 2026 à 11h00, en mairie de Lepuix.
Ce moment convivial mettra à l'honneur les 21 jeunes diplômés de notre village et leur parcours exemplaire.

3 AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

👤 Pour les 15 - 21 ans

La commune accompagne les jeunes dans leur accès à la mobilité via une aide de 300 € par bénéficiaire.



ANNÉE 2025

👤 6 jeunes concernés
€ Montant engagé : 1 800 €

OBSERVATIONS :

- Une aide versée mais non utilisée
- Une aide non versée en raison de la situation administrative du bénéficiaire

ANNÉE 2026

👤 8 jeunes concernés
€ Montant prévisionnel : 2 400 €

SITUATION DES DOSSIERS :

- 3 jeunes ont terminé les heures de bénévolat, dont ceux ayant participé à des activités de bénévolat pour la commune, en particulier l'entretien du village (nettoyage, repotage et fleurissement des espaces publics).
- 3 jeunes sont en cours
- 2 jeunes vont débiter très prochainement

4 PASS'SPORT CULTURE

Pour les 3 - 18 ans

La commune participe au financement du dispositif Pass'Sport / Culture :



15 €
financés par la commune

+



15 €
financés par la
Communauté de Communes
des Vosges du Sud

=

30 €
d'aide totale
par jeune

Ce dispositif vise à :

ANNÉE 2025

👤 55 dossiers € Montant engagé : 825 €



5

RECENSEMENT CITOYEN À PARTIR DE 16 ANS

Tout jeune Français doit se faire recenser à la mairie de son domicile, dès ses 16 ans et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit son anniversaire.

- ✓ d'être convoqué à la JDC
- ✓ de s'inscrire aux examens et concours (permis de conduire, Bac...)



COMMENT ?

- Se présenter en mairie avec :
- Une pièce d'identité
 - Le livret de famille
 - Un justificatif de domicile



INFORMATIONS

Renseignements en mairie
ou sur : www.service-public.fr



DON D'ORGANE :



22 JUIN 2026

**Journée nationale du don d'organes
et de reconnaissance aux donneurs.**



A l'occasion de la journée mondiale de réflexion sur le don d'organes et de tissus du 22 juin 2026, Lepuix s'engage aux côtés de plus de 1450 ambassadeurs mobilisés à travers la France, afin de sensibiliser la population à cet enjeu majeur de santé publique. Il s'agit d'un acte de solidarité et de fraternité.

Le don d'organes sauve des vies mais le sujet reste encore trop peu abordé en famille.
Une conversation entre proche peut, concrètement **sauver des vies**.

DÉTAILS DES CHIFFRES 2025

74 % des Français se disent **favorables au don** de leurs organes, cependant seulement 49 % **en ont discuté** avec leurs proches. Ce manque de communication génère un taux d'opposition de 37 % lorsqu'il devrait avoisiner 20%.



3 DÉCÈS PAR JOUR

La solution ? Exprimer sa position, en dire à ses proches. Ouvrir le dialogue permet notamment de les soulager du poids du choix, particulièrement lorsque le don d'organes est possible. Car même si la décision sur don ou non a été prise à bien ou mal entendu, elle peut être respectée.

Seuls 33 % des Français se sentent « bien informés » quant à la loi. Mais que dit celle-ci ?

En France, la loi est régie par trois grands principes :

- le **principe du "consentement présumé"** : en France, nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus, sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus de donner (soit en informant ses proches, soit en s'inscrivant sur le registre national des refus).
- **l'anonymat** : le nom du donneur ne peut être communiqué au receveur, et réciproquement. La famille du donneur peut cependant être informée des organes et tissus prélevés ainsi que du résultat des greffes, si elle le demande.
- **et la gratuité** : le don d'organes est un acte de générosité et de solidarité entièrement gratuit. La loi interdit toute rémunération en contrepartie de ce don.



En participant à cette mobilisation, Lepuix souhaite encourager chaque citoyen à s'informer, à exprimer sa position, à en parler avec ses proches.



Cette journée est aussi l'occasion de rendre hommage aux donneurs et à leurs familles, dont la générosité permet chaque année d'améliorer ou de sauver des vies.



En 2025, la France a réalisé 6 148 greffes, dont 614 grâce à des donneurs vivants. La greffe ça marche ! + de 70 000 français vivent grâce à un organe greffé. Pourtant, 23 394 patients étaient encore en attente d'un organe au 1er janvier 2026 et 966 personnes sont décédées faute de greffons.



**A NOTER QUE SELON LA LOI,
NOUS SOMMES TOUS DES DONNEURS POTENTIELS.**
Mais que dit-elle ?





DON D'ORGANE :

LE TAUX DE REFUS QUI AUGMENTE CHAQUE ANNEE,
DÉCÈLE UN GRAND MANQUE DE COMMUNICATION

Aujourd'hui nous comptons donc sur vous pour parler de votre décision. Le message à retenir :



Seuls **33 %** des Français se sentent « **bien informés** » quant à la loi. Mais que dit celle-ci ?

En France, la loi est régie par trois grands principes :

- le **principe du "consentement présumé"** : en France, nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus, sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus de donner (soit en informant ses proches, soit en s'inscrivant sur le registre national des refus).
- l'**anonymat** : le nom du donneur ne peut être communiqué au receveur, et réciproquement. (La famille du donneur peut cependant être informée des organes et tissus prélevés ainsi que du résultat des greffes, si elle le demande).
- et la **gratuité** : le don d'organes est un acte de générosité et de solidarité entièrement gratuit. La loi interdit toute rémunération en contrepartie de ce don.



Lepuix, village ambassadeur du don d'organes et de tissus depuis le **14 septembre 2024**. Un engagement solidaire important porté par la municipalité.



Lepuix s'est engagé dans cet élan de solidarité français en installant tout d'abord des panneaux aux entrées du village et en signant une charte d'engagement moral.



Chaque 22 juin, lors de la journée nationale du don d'organes, et 17 octobre, journée mondiale du don d'organes, la mairie est éclairée en vert, couleur symbolique du don d'organes.



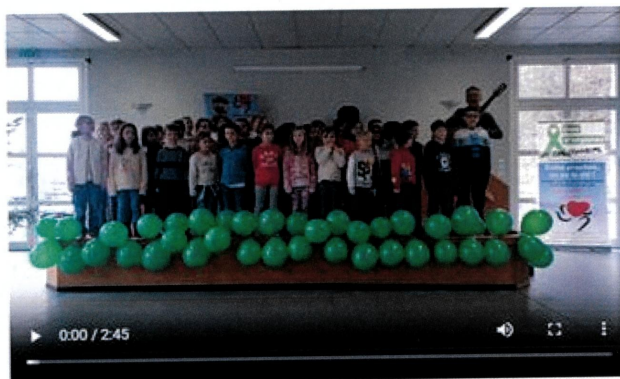
Depuis la signature de la convention, deux actions de sensibilisation ouvertes à tous les habitants ont eu lieu. Elle se sont déroulées en partenariat avec les écoles maternelle et primaire car les enfants sont les ambassadeurs de demain.



Tout d'abord, le 27 novembre 2025, plantation d'un Gingko Biloba par tous les enfants des écoles à proximité de l'aire de jeu, du city stade et de l'école primaire. Puis une plaque en hommage aux familles de donneurs a également été installée



Le même jour, à la salle communale, **information et témoignages** pour les habitants et enfants de l'école primaire, ont été présentés. Cérémonie remplie d'émotion qui s'est terminée par une chanson «**Donner c'est aimer**».



Et cette année, en mars 2026, les CM1/CM2 ont pu bénéficier d'une pièce de théâtre proposée par l'association Revivre par le sport. Les greffés sportifs comtois, association support dispositif Village Ambassadeur du Don d'Organes (VADO).



Tous les citoyens de Lepuix sont invités à venir au spectacle de fin d'année des écoles, qui aura lieu le samedi 27 Juin 2026 à 11 heures à la salle communale. Au cours de celui-ci, les enfants interpréteront la chanson «**Donner c'est aimer**» afin de mettre à l'honneur cette cause de santé publique et de s'inscrire dans la continuité des actions menées dans le cadre de Lepuix, village ambassadeur du don d'organes.





À LA UNE

UN NOUVEL ESPACE BERNARD DEMOUGE

Un héritage au service des habitants

Monsieur Bernard DEMOUGE, ancien maire du village a été à l'initiative du rachat et de la réhabilitation de l'ancienne colonie Alstom.

Grâce à sa vision et à son engagement, la commune de Lepuix est aujourd'hui propriétaire d'un espace entièrement réaménagé, dédié à la vie locale, aux rencontres et aux loisirs.

"Le souvenir des femmes et des hommes qui ont construit notre commune mérite d'être transmis aux générations futures."



Sous l'impulsion de Monsieur Daniel ROTH, Maire de la précédente mandature, ce site a été rebaptisé "Espace Bernard DEMOUGE". Aujourd'hui, le totem installé à son entrée perpétue la mémoire de son engagement au service des habitants de Lepuix.



AUJOURD'HUI, CET ESPACE RÉHABILITÉ EST COMPOSÉ DE :



2 TERRAINS
DE TENNIS



2 SALLES
COMMUNALES



1 TERRAIN
DE PÉTANQUE



Merci Monsieur le Maire pour votre engagement, votre vision et tout ce que vous avez apporté à notre village.

L'espace Bernard DEMOUGE restera le symbole de votre action au service des habitants de Lepuix.



LA VIE DE LA COMMUNE



Fleurissement du village



Les vendredis 22 mai et samedi 23 mai 2026, la commune a organisé une opération de fleurissement afin d'embellir notre cadre de vie et de rendre notre village encore plus agréable et accueillant.



Sous la coordination de **Pascale CLAUDEL**, adjointe en charge du fleurissement, plusieurs bénévoles se sont mobilisés avec côté d'une jeune habitante participant au dispositif communal d'aide au permis de conduire par le bénévolat.



Au programme : préparation des massifs, rempotage et mise en place des fleurs dans différents secteurs du village.



Cette belle action collective et inter-générationnelle témoigne de chacun au service de notre commune.



Merci à tous les bénévoles !



Un grand merci à toute cette équipe pour son investissement, sa disponibilité et sa bonne humeur !



En raison des contraintes de temps liées à l'installation de la nouvelle équipe municipale, le fleurissement est plus modeste cette année.

Un grand merci à l'équipe pour son engagement malgré ces contraintes.



Merci également

à l'équipe qui arrose régulièrement les fleurs. Votre attention et vos soins permettent à nos massifs de s'épanouir tout au long de la saison !





SÉCURITÉ ROUTIÈRE : *ralentissons dans notre village*

La sécurité de tous est l'affaire de chacun.

Malgré les aménagements réalisés et les rappels réguliers,
des vitesses excessives sont encore constatées
dans plusieurs secteurs de la commune.

LA CIRCULATION DANS UN VILLAGE
IMPLIQUE UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE :



présence
d'enfants



piétons
et cyclistes



habitants se
promenant



sorties d'habitations
et intersections

RESTONS PRUDENTS ET RESPONSABLES :



adapter
sa vitesse



respecter la
signalisation



redoubler de vigilance
aux abords des
habitations



partager la route
avec tous les
usagers



QUELQUES KM/H EN MOINS
PEUVENT SAUVER DES VIES



Respecter les limitations de vitesse permet :



de réduire les
risques d'accident



d'améliorer la sécurité
des piétons



de préserver la
tranquillité du village



ENSEMBLE POUR DES ESPACES PUBLICS PLUS SAINS ET PLUS AGRÉABLES !



INSTALLATION
DE PANNEAUX
pour sensibiliser
et encourager
le respect de
nos espaces publics.



MISE À DISPOSITION
DE CENDRIERS
pour jeter ses mégots
au bon endroit et
préserver notre
environnement.



UN PARTENARIAT
POUR NOTRE SANTÉ
et pour un cadre
de vie plus propre
et plus agréable
pour tous.



INSTALLATION DE PANNEAUX ET CENDRIERS
FINANÇÉES PAR LA LIGUE CONTRE LE CANCER
DU TERRITOIRE DE BELFORT



SUITE À LA LOI
(DU 1^{ER} JUILLET 2025)
RELATIVE AU TABAC,
LA LIGUE CONTRE LE CANCER
NOUS PROPOSE
UN PARTENARIAT AVEC
UNE SIGNALÉTIQUE SUR
LES ESPACES PUBLICS.

Ici,
ON PRÉSERVE
NOTRE CADRE DE VIE !



MERCI DE JETER
VOS MÉGOTS
DANS LES
CENDRIERS
PRÉVUS À CET EFFET.

UN PETIT GESTE POUR
UNE GRANDE CAUSE !



LA LIGUE
CONTRE LE CANCER





INFORMATION



PROMENADE EN FORÊT : VOS CHIENS DOIVENT ÊTRE TENUS EN LAISSE !



Pendant toute l'année, les chiens doivent rester sous surveillance lors des promenades en forêt et ne pas se trouver à plus de **100 mètres** de leur propriétaire.

SONT NOTAMMENT CONSIDÉRÉS COMME ALLÉES FORESTIÈRES :



routes forestières



chemins carrossables



chemins et
sentiers balisés



pistes cyclables
et équestres



lignes de débordage



**NON-RESPECT
DE CETTE RÉGLEMENTATION :**

**AMENDE FORFAITAIRE
DE 135 €**



DÉJECTIONS CANINES : RESPECTONS NOTRE VILLAGE

Malgré les équipements mis à disposition dans la commune, des déjections canines sont encore régulièrement constatées sur les trottoirs, espaces verts et lieux publics du village.

CES INCIVILITÉS NUISENT :



à la propreté de la commune



au cadre de vie



au confort des habitants
et des promeneurs

ENSEMBLE, ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES :



Prévoir des sacs
lors des promenades



Respecter les espaces
publics et les habitants



RAPPEL DE LA LOI

Tout propriétaire de chien
est tenu de ramasser
les déjections de son animal
sur la voie publique.



**L'AMENDE PEUT ALLER
JUSQU'À 135 €**



*Merci à chacun pour sa vigilance et son civisme
Ensemble, faisons vivre Lepuix !*





INFORMATION

Frelon asiatique : un arrêté préfectoral en vigueur dans le Territoire de Belfort

Un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le frelon asiatique est en vigueur sur l'ensemble du Territoire de Belfort. Il vise à limiter la prolifération de cette espèce invasive et à protéger la biodiversité, la santé publique et la sécurité des habitants.



OBLIGATION DE SIGNALEMENT

Toute personne suspectant la présence d'un nid de frelons asiatiques est tenue de le signaler :

- ✍ en ligne sur le site lefrelon.com
- ✍ ou auprès de la Mairie



COORDINATION DE LA LUTTE (PAR FREDON BFC)

FREDON Bourgogne-Franche-Comté assure la coordination de la lutte contre le frelon asiatique.

Elle consiste à :

- ✍ gérer la plate-forme de signalement en ligne « lefrelon.com »,
- ✍ répondre aux appels téléphoniques,
- ✍ désigner des référents pour la validation des signalements,
- ✍ mettre à jour des listes d'entreprises spécialisées pour la destruction des nids,
- ✍ suivre les interventions.



PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE

Dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique, la commune propose une prise en charge de

✍ **30 €** ✍

**pour la destruction d'un nid de frelon
par un professionnel agréé.**

La demande de prise en charge doit être effectuée en Mairie sur présentation de la facture acquittée.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

Site : lefrelon.com
Votre mairie
Tél. : 03 84 29 32 45



FREDON
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



**PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT**

Liberté
Égalité
Fraternité





Restez connectés
à votre commune avec

illiwap

L'appli qui vous simplifie la vie !



Recevez en temps réel
les infos importantes
de votre commune



Ne manquez aucun
événement et animation
près de chez vous



Soyez informés
simplement et
rapidement



Une communication
de proximité,
utile et efficace

Téléchargez gratuitement l'application !



Scannez-moi !

UN SITE INTERNET



pour découvrir

L'HISTOIRE DE LEPUIX

Passionné par l'histoire locale,
Jean-Michel Petitzon
a créé un site entièrement consacré à notre village.



L'histoire
de Lepuix



Des
photographies
anciennes



Le
patrimoine
local



Des
anecdotes
et souvenirs
du village

Retrouvez toutes ces informations sur :

www.histolepuix.fr



Un grand merci à Jean-Michel Petitzon
pour ce travail de mémoire qui contribue à préserver
et valoriser l'histoire de notre commune.





LA VIE DE LA COMMUNE



À l'honneur : 100 ANS de vie et de souvenirs



Au printemps 2026, Madame Yvonne ZELLER a célébré ses 100 ans, entourée de ses proches et de nombreux amis.

Un moment de joie, d'émotion et de partage pour honorer un siècle de vie, riche en souvenirs et en histoires.

Madame Yvonne ZELLER

née COLIN

Native de Lepuix



UNE VIE DE FAMILLE AU CŒUR DE SON PARCOURS

Yvonne s'est mariée à Monsieur Roger ZELLER, qui a été Maire de Lepuix sur plusieurs mandats et s'est investi avec dévouement au service de la commune.

De leur union sont nés 3 enfants, 2 filles et 1 garçon.

Elle est aujourd'hui grand-mère de plusieurs petits-enfants.



UNE HISTOIRE LIÉE À NOTRE VILLAGE

Native de Lepuix, fille unique, Yvonne a toujours habité notre village auquel elle est profondément attachée.

Femme de caractère, attachée à ses racines et à sa famille, elle a passé toute sa vie dans la maison familiale, entourée de ceux qu'elle aime.

Son parcours témoigne d'un siècle d'histoire, de travail, de courage et d'attachement à notre commune.



UNE NOUVELLE ÉTAPE DEPUIS 3 ANS

Depuis 3 ans, elle a rejoint la Maison de Retraite de Giromagny, où elle est entourée d'une équipe bienveillante et de nouveaux amis, tout en gardant le lien avec Lepuix, son village qu'elle aime tant.



Joyeux 100ème anniversaire !

L'ensemble de la municipalité vous adresse ses plus sincères félicitations et vous souhaite un très bel anniversaire, entourée de l'affection de votre famille et de tous ceux qui vous sont chers.



INFORMATION

Tour de France

VENREDI 17 JUILLET 2026
À RETENIR DÈS MAINTENANT !



FERMETURES DE ROUTES

DANS LE CADRE DU PASSAGE DU TOUR DE FRANCE

VENREDI 17 JUILLET 2026



FERMETURE À 12H00

RD 465

Secteur partant du sommet du Ballon d'Alsace jusqu'à la rue de la Scierie.



Rue de la Scierie



FERMETURE À 14H00

RD 465

De la rue de la Scierie jusqu'à l'entrée de Lepuix.



Entrée de Lepuix

SAMEDI 18 JUILLET 2026



FERMETURE À 10H00

RD 465 ET RD 466

Fermeture des RD 465 et RD 466 au sommet du Ballon d'Alsace.



INFORMATION



VENREDI 17 JUILLET 2026

À RETENIR DÈS MAINTENANT !

VENREDI 17 JUILLET 2026,
le Tour de France
traverse notre village.

Étape 13 : Dole – Belfort



SAMEDI 18 JUILLET 2026,

Le Tour de France
passera par le Ballon d'Alsace.

Étape 14 : Mulhouse – Le Markstein

POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS :



Surveillez les enfants



Animaux obligatoirement en laisse



Restez à distance de la chaussée



Respectez les consignes des forces de l'ordre

INTERDITS :



Jets d'objets, fumigènes



Drones et perches à selfie



Accès à la route pour les photos



Aucune buvette, décoration ou banderole ne doit être installée au-dessus ou en bord immédiat du parcours.



Vigilance avec drapeaux et banderoles en cas de vent.



Merci pour votre coopération et bonne fête du Tour de France à tous !





Le Club de l'amitié

Se réunit tous les jeudis de
14h00 à 18h00
Salle Jeanne D'Arc -Lepuix

Des Jeudis basiques où joueurs de cartes, amateurs de scrabble ou encore "petites mains" créatrices d'objets décoratifs se retrouvent moment convivial et prendre un goûter bien mérité.

Mais également des Jeudis festifs, ou sorties d'une journée, concours de belote, loto, journées portes ouvertes et repas à thème viennent colorer le calendrier.



Vous invite à venir les rejoindre

lors de leurs prochaines journées à thème
ou tous les jeudis de 14h00 à 18h00 Salle Jeanne d'Arc à LEPUIX

pour tout renseignement:

adresse mail
téléphone

lepuixcdelamitie@gmail.com
président 06 04 15 43 03
secrétaire 07 87 34 68 99

MOIS	SEMAINE 1	SEMAINE 2	SEMAINE 3	SEMAINE 4	SEMAINE 5
JUIN	4 CONCOURS DE BELOTE	11	18	25 LOTO	
JUILLET	2	9	16	23 au 27 CROISIÈRE Rhin Romantique	30
AOÛT	6	13	20	27	
SEPTEMBRE	3 CHALLENGE de BELOTE Jean Marie REPAS à définir	10	17 SORTIE CLUB LA GABIOTTE (repas réservé disponibilité transport et restaurant)	24	Vendredi 25 : PAELLA DIAPOS VACANCES
OCTOBRE	1 (ccas vacances 26 sept. 3 oct)	8	15	22	29
NOVEMBRE	5 CONCOURS DE BELOTE	12	19 LOTO	26	Dimanche 29 : REPAS DE NOËL
DÉCEMBRE	3 VENTE DE NOËL JEANBONHOMMES	10	17	24 Pas de Club	31 Pas de Club

Calendrier pouvant être modifié



Lotode
Pâques



JPO
Fête des
Mères



NOEL



Football Club GIRO-LEPUIX

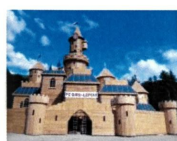
20 juin 2026 à Lepuix : un château de bois de 20 mètres au cœur du Feu de la Saint-Jean Le Football Club Giro-Lepuix annonce le grand retour de son emblématique Feu de la Saint-Jean, prévu le samedi 20 juin 2026 au stade communal.

Un rendez-vous attendu, où se mêlent convivialité, spectacle et une pointe de féerie. Cette année, les bénévoles ont choisi de plonger le public dans un univers enchanté, en érigeant un impressionnant château de bois inspiré de celui de la Belle au Bois Dormant, révisité pour les Feux de la Saint Jean.

Depuis le premier week-end de mars, une équipe passionnée s'active sans relâche, chaque samedi et jour férié, pour donner vie à cette œuvre monumentale dont les chiffres impressionnent. Pas moins de 40 m³ de bois brut déclassé sont nécessaires pour bâtir ce bûcher hors normes, culminant à 20 mètres de hauteur pour 35 mètres de longueur.

Une construction spectaculaire, fruit d'un savoir-faire collectif et d'un engagement remarquable. Le soir venu, la magie opérera dès 19h00 avec l'ouverture des festivités en musique. Le groupe Nitrocaster lancera la soirée, suivi d'un concert hommage aux célèbres sonorités de Louise Attaque, promettant une ambiance à la fois festive et nostalgique. À la tombée de la nuit, les enfants illumineront le stade lors d'une retraite aux flambeaux, avant de laisser place à un feu d'artifice qui s'annonce grandiose. Puis viendra l'instant tant attendu : l'embrasement du château de bois. Dans un crépitemment hypnotique, les flammes viendront engloutir l'édifice, offrant un spectacle à la fois puissant et poétique, comme un rêve qui s'évanouit dans la nuit. La fête se poursuivra ensuite jusqu'au bout de la nuit avec un DJ set en plein air, invitant chacun à prolonger ce moment hors du temps.

Rendez-vous samedi 20 juin pour une soirée magique en famille, entre tradition et imaginaire. Cette nouvelle édition du Feu de la Saint-Jean du FCGL promet une soirée inoubliable, où petits et grands pourront, le temps d'une nuit, croire encore à la magie des histoires qui prennent vie.



ERPM

Le mot de l'ERPM :

Rendez-vous le 27 juin pour la fête de l'école !



L'équipe de l'ERPM tient tout d'abord à remercier chaleureusement les enfants, parents et bénévoles qui ont fait du récent carnaval une véritable réussite.



C'est avec cette même énergie que nous vous invitons à nous rejoindre le **samedi 27 juin prochain, de 11h à 17h, à la salle communale** pour notre traditionnelle fête de l'école.



SAMEDI 27 JUIN

DE 11H À 17H

À LA SALLE COMMUNALE



**DE NOMBREUX
JEUX GRATUITS**
pour les enfants



**ESPACE
RESTAURATION**
pour partager
un repas en famille



BUVETTE
pour une pause
gourmande



À NOTER : les commandes effectuées au mois de mai seront à retirer sur place durant l'événement.

Nous vous attendons nombreux pour célébrer ensemble cette belle journée festive !





Ski Club de la Haute Savoureuse 90

Le Ski Club de la Haute Savoureuse 90 a tenu sa 117^{ème} assemblée générale ordinaire vendredi 24 avril.

Une quarantaine de personnes assistaient à cette assemblée dont Valérie Freset, nouvelle adjointe déléguée aux associations.

Après un hommage aux personnes décédées qui ont touchées le club, les membres du comité ont présenté leurs différents rapports sur la vie et les activités de l'association.

Les membres du bureau ont tous été réélus à l'unanimité : présidente Marie-José Chassignet ; vice- président François Hosatte ; secrétaire Benoit Greget, adjoint Philippe Gaag ; trésorière Floriane Chassignet, adjoint Claude Chassignet.

Sébastien Stalder fait son entrée au comité et se joint à Pierre Masnada, Hubert Lehmann, Jacques Chassignet, Sylvia Meilliére, Christophe Tourtet, Damien Chassignet et Florian Madensapcher.

La saison de ski a été particulièrement riche, avec notamment un stage dans les Alpes à Samoëns réunissant tous les licenciés du club, ainsi que des entraînements réguliers les mercredis et samedis au Ballon d'Alsace encadrés par les moniteurs fédéraux du club. Par ailleurs, 17 compétitions officielles ont été disputées par la compétitrice du club, Anaïs Chassignet. Anaïs a réalisé une très belle saison en terminant 1^{ère} de sa catégorie U14 en coupe de Lorraine et 6^{ème} de sa catégorie en coupe d'argent du circuit massif vosgien « grand prix du crédit mutuel ». Par ses excellents résultats et ses nombreuses premières places, elle contribue activement au rayonnement du club. Elle a été chaleureusement félicitée et applaudie.

À noter également les belles performances en catégorie U10 de notre jeune licencié luxembourgeois, Maximilian Pasiak, qui, pour sa deuxième année de courses "promo", (courses ouvertes à tout licencié compétitions officielles ou non), a remporté une victoire dans sa catégorie au Ballon d'Alsace le 8 mars dernier. Sa sœur, Matilda, a elle aussi fait preuve d'un bel engagement lors des compétitions locales.



Les membres du comité tiennent à remercier à féliciter les équipes de la station du Ballon pour leur travail remarquable dans l'entretien des pistes, permettant aux skieurs de profiter pleinement de la saison hivernale.

Des remerciements sont également adressés au Comité de Ski du Massif des Vosges et au Comité Départemental pour leur soutien, au Conseil Départemental du Territoire de Belfort, à la Fédération Française de ski et le Conseil Municipal de la Commune pour l'attribution de subventions indispensables pour faire vivre l'association.

Vous souhaitez inscrire vos enfants au ski club, niveau 2^{ème} étoile, (maîtrise du téléski en autonomie requise), contacter le vice-président, entraîneur fédéral, François Hosatte hosattefrancois@gmail.fr ou le secrétaire, moniteur fédéral, Benoit Greget benoitgreget@orange.fr



Scierie DEMOUGE



SCIERIE DEMOUGE

les journées du
Patrimoine 2026

PORTES OUVERTES À LA SCIERIE DEMOUGE



SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2026

NOCTURNE : 18H00 À 22H00



DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2026

14H00 À 18H00



Démonstration de sciage avec un rappel historique de la scierie.



Secours Catholique – Caritas France



SECOURS CATHOLIQUE Caritas France

Boutique Solidaire et Centre de Ressources

de LEPUIX (Territoire de Belfort)

4 Quartier de la Gonfle 90200 LEPUIX (ancienne usine Briot)

Contact : ☎ 06 27 65 18 59 - ✉ lepuix.252@secours-catholique.org



Le Secours Catholique, Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique, lutte contre la pauvreté, accompagne et aide les plus démunis, crée et maintient le lien social.

L'Équipe de Lepuix, forte de plus de 60 bénévoles, participe activement à cette démarche au sein de la population du nord Franche-Comté, en mettant à sa disposition deux structures :

La BOUTIQUE SOLIDAIRE :

La plus importante de la région (2 000m²), elle propose à la vente, à très bas prix, les dons en nature collectés ou déposés directement, après tri et valorisation.

On y trouve : vêtements, de la layette aux vêtements de marque, accessoires, chaussures, linge de maison et ancien, rideaux, mercerie – vaisselle, ustensiles ménagers, décoration de maison, mobilier, TV, HiFi, son, informatique - jouets, livres (+ 15 000), CD, DVD, vinyls, papèterie – matériel de sports, vélos, matériel médical, objets divers.

ACCUEIL DU PUBLIC : TOUS LES JEUDIS DE L'ANNÉE (VENTES CARITATIVES ET RÉCEPTION DES DONS EN NATURE), de 9H à 12H et de 14H à 16H, AU 4 QUARTIER DE LA GONFLE, et UN SAMEDI PAR TRIMESTRE (BRADERIE) de 9H à 17H, À LA SALLE COMMUNALE DE LEPUIX ET À L'USINE.

Débarras de maison et livraison possibles. Se renseigner sur place ou par téléphone ou mail.

Le CENTRE DE RESSOURCES :



BIKE CLUB GIROMAGNY

RANDONNÉE VTT SOUS VOSGIENNE

28 JUIN 2026

RUE DES CASERNES GIROMAGNY

organisée par le **BIKE CLUB GIROMAGNY**

inscriptions sur **helloasso** 06 32 45 88 60

4 CIRCUITS : 3 RAVITAILLEMENTS

- FAMILLE : 22KM 175M D+**
- INTERMÉDIAIRE : 32KM 600M D+**
- SPORTIF : 47KM 850M D+**
- EXPERT : 62KM 1100M D+**

Départ 7h30
Jusqu'à 9h (60km)
10h (45km)
11h (20 et 32km)

Logos: BIRD BIKE, MGB, AZFR, 2ED, Intermarché, CREDIT MUTUEL, 407

Le Bike club Giromagny propose une grande randonnée VTT ouverte à tous qui se déroulera le **dimanche 28 juin** dans les sous-bois de la zone sous-vosgienne.

Avec le choix entre 4 parcours, ce sera l'occasion de parcourir des paysages préservés, tout en partageant une journée conviviale et sportive.

Un premier circuit de 22 km avec 190 m de dénivelé sera idéal pour une sortie en famille.

Pour les cyclistes confirmés, un circuit intermédiaire sera proposé sur une distance de 32 km et 630 m de D+.

Pour les passionnés ou amateurs de défis, une boucle de 48 km et 910 m de D+ sera possible.

Enfin, les plus endurants et les experts pourront se tester sur un 62 km avec 1100 m de dénivelé.

Départs dès 7h30 à partir de Giromagny jusqu'à 9h pour les 62 kms, 10 h pour les 48 km et 11 h pour les 20 et 32 kms

Inscriptions sur HelloAsso ou sur place le jour de la randonnée.

Renseignements sur www.bike.club.giromagny.fr

GROUPEMENT ETANG DES BELLES-FILLES

GROUPEMENT ETANG des BELLES-FILLES



OUVERTURE
DU SAMEDI 2 MAI
AU DIMANCHE 25 OCTOBRE 2026



Pêche ouverte les
MERCREDI, SAMEDI, DIMANCHE
et JOURS FÉRIÉS



En juillet, août et septembre :
TOUS LES JOURS



Les cartes quinzaine
ou journée ne pourront être
délivrées qu'à partir du
deuxième dimanche
qui suit l'ouverture,
soit le 17 mai 2026

TARIFS ANNÉE 2026



ETANG DES BELLES FILLES SEUL :

Annuel Adultes	45 €
Annuel Jeunes – de 16 ans	15 €
Quinzaine	25 €
Journée	10 €



DELIVRANCE DES CARTES DE PECHE :

Florian Colin : 06 70 59 79 99
Christophe Demeusy : 06 76 97 84 16
Julien Colin : 06 42 71 56 80

**PÊCHONS
RESPONSABLES,
PRÉSERVONS
NOTRE ÉTANG !**

Passion, détente et nature... au cœur des Belles-Filles !



DONNEZ UN NOUVEAU SOUFFLE À VOTRE CARRIÈRE !

Le **BILAN DE COMPÉTENCES ITINÉRANT** arrive à Lepuix

Vous vous interrogez sur votre avenir professionnel ? Envie de changement, de reconversion ou simplement de donner plus de sens à votre travail ? ADV Compétences vous accompagne avec un bilan de compétences personnalisé pour construire un projet clair, réaliste et motivant.

NOUS VENONS À VOTRE RENCONTRE !
Un accompagnement professionnel accessible près de chez vous, même en zone rurale.



POURQUOI RÉALISER UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

- FAIRE LE POINT** sur vos compétences, vos talents et vos atouts.
- IDENTIFIER VOS MOTIVATIONS** et vos aspirations professionnelles.
- EXPLORER** de nouvelles opportunités d'emploi ou de reconversion.
- DÉFINIR UN PROJET** concret avec un plan d'action personnalisé.
- RETROUVER CONFIANCE** et donner un nouvel élan à votre parcours professionnel.

NOS PERMANENCES À LEPUX

Jeu	Jeu	Jeu	Jeu
di	di	di	di
17 septembre	1er octobre	15 octobre	29 octobre
9h à 13h	9h à 13h	9h à 13h	9h à 13h

OÙ NOUS TROUVER ?

11 rue de l'église, 90200 LEPUX

Un entretien confidentiel et bienveillant pour vous aider à révéler votre potentiel et construire l'avenir qui vous ressemble !

PRENEZ RENDEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !

06 31 00 56 00
romer.advcompetences@gmail.com
www.advcompetences.com



L'AVENIR PROFESSIONNEL QUE VOUS SOUHAITEZ EST PEUT-ÊTRE PLUS PROCHE QUE VOUS NE L'IMAGINEZ.

Chez Amaelles, (re)trouvez un métier et une carrière dont vous pouvez être fières !

Amaelles lance une nouvelle campagne de recrutement sur le Nord Territoire. Elle doit permettre d'étoffer les équipes de terrain pour assurer une plus grande prise en charge des personnes en perte d'autonomie à leur domicile, en particulier à Lepuix.

Depuis 1943, notre association améliore le quotidien de nos clients et de nos patients qui souhaitent continuer à bien vivre et à bien vieillir à leur domicile. Les équipes de terrain incarnent nos valeurs de déontologie, discrétion, savoir-faire et savoir-être.

Vous êtes à la recherche d'un emploi où vous pourrez apporter de la joie et de la bonne humeur dans la vie des autres ? Ne cherchez plus ! Nous recrutons actuellement plus de 20 professionnels des aides et des soins à la personne !

Aides à domicile, auxiliaires de vie sociales, aides-soignantes. Donnez du sens à votre carrière et brillez en tant que professionnels du cadre avec Amaelles !

RECRUTEMENT

CDD / CDI • Temps complet ou partiel

Aides à domicile
Auxiliaires de vie sociale

Reconnaitre le poste
Modifier l'image

Travailler chez Amaelles, c'est gagner bien plus qu'un salaire fixe

Primes diverses
Équipement fourni
Parcours d'intégration
Interventions optimisées
Indemnités kilométriques
Esprit d'équipe et bienveillance

Brilley, votre présence fait la différence.

amaelles.org emploi-90
03 84 28 08 80
recrutement@domicile90.org

créons ensemble des jours heureux



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Lepuix

2026



JUIN 	SA	20	Feu de la St-Jean	F. C. G. L.	Stade Lepuix
	SA	27	Fête de l'Ecole	ERPM	Salle communale
	DI	28	Kermesse	A. T. L.	Salle Jeanne d'Arc
JUILLET 	DI	12	10 ^e Tour du Territoire de Belfort	« Avenir Cycliste du Territoire de Belfort »	Départ Roche du Cerf arrivée La Gentiane
	MA	14	Bal populaire	Le Comité des fêtes	Salle communale
	VE	17	Tour de France Buvette	Le Comité des fêtes	Foyer Communautaire
	Du 20	Au 24	Stage en partenariat avec le Real de Madrid	F. C. G. L.	Stade de Giromagny
AOÛT 	DI	9	Montée historique du Ballon	Historally	Route du Ballon d'Alsace
	SA	15	102 ^e critérium du Ballon d'Alsace	Club cycliste Belfort Miotte	Route du Ballon d'Alsace
	DI 28	au 30	Festival de théâtre	Compagnie du Ballon Savoureux	Salle communale
	DI	30	Enduro VTT	Bike Club Giromagny	Chemins forestiers
SEPTEMBRE 	DI	6	Fête du village	La Clique	Salle Communale
	SA	12	Braderie	Secours Catholique	Salle Communale et locaux 4 rue de la Gonfle Chauvéroche
	DI	13	Course cyclisme	Les coucous d'Issans	Route du Ballon d'Alsace
	JE	17	Sortie du club	Club de l'Amitié	—
	SA	19	Journée du patrimoine nocturne	Scierie communale	Scierie
	DI	20	Journée du patrimoine	Scierie communale	Scierie
	DI	20	Kid'S trail	Les 7 Chemins	Stade de foot
OCTOBRE 	DI	11	Marche Populaire « Octobre rose »	Le Comité des fêtes	Salle communale
	DI	18	Belfort Trail	Territoire Sport Nature	Commune de Lepuix
NOVEMBRE 	SA	7	Ventes des calendriers	S. C. H. S.	—
	MA	11	Cérémonie	La municipalité	Monuments aux morts
	SA	28	Repas de Noël	Club de l'Amitié	Salle Communale
DÉCEMBRE 	SA	5	St Nicolas	La Clique-St Nicolas	Salle Jeanne d'Arc
	DI	6	Repas de Noël	La municipalité	Salle communale
	SA	12	Braderie	Secours Catholique	Salle Communale et locaux 4 rue de la Gonfle Chauvéroche

A. A. P. P. M. A. : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
A. T. L. : Association du Temps Libre
F. C. G. L. : Football Club Giro-Lepuix

S. C. H. S. : Ski Club Haute Savoureuse
E. R. P. M. : En Route les Petits Môtieux

Retrouvez nous
tout au long
de l'année !